

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit** N2BContient Décane
contient Décane, Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités, 5-Méthylnonane, 3-Méthylnonane**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Étalon de référence pour étalonnage et vérification des performances des viscosimètres et/ou équipements de mesure de densité**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**Cannon Instrument Company
2139 High Tech Rd.
State College, PA 16803-1733
TEL: (814) 353-8000; (800) 676-6232**Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec****Adresse e-mail** Pas d'information disponible.**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Téléphone en cas d'urgence** + 1 (800) 255-3924 États-Unis, CHEM-TEL Inc.
+1 (813) 248-0585 International, CHEM-TEL Inc. (appel en PCV recommandé)

Europe	112
---------------	-----

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. - Classification de la substance ou du mélange****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Toxicité aiguë par inhalation - Vapeurs	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3

Dangers physiques

aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement** Danger**Mentions de danger**H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H332 - Nocif par inhalation
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

2.3. Autres informations

Peut être irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	265-156-6	64742-53-6	50-60	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Décane	204-686-4	124-18-5	40-50	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332) Flam Liq. 3 (H226)	donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

SECTION 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Si la respiration s'arrête, appeler immédiatement les services médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes/effets les plus importants**

Somnolence. Vertiges. Irritation. Troubles respiratoires. Toux et/ou respiration sifflante. Nausées. Tremblements. Maux de tête. Troubles neurologiques.

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Avis aux médecins**

Danger par aspiration.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit sec. Brouillard d'eau. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Pendant les incendies, la fumée peut contenir la matière initiale ainsi que des produits de combustion de composition variable potentiellement toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure sans y être limités : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, Oxydes de soufre, Aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Enlever toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible.

Autres lignes directrices
Pas d'information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom Chimique	Union Européenne	L'Autriche	Belgique	Chypre	Le Danemark
Décane 124-18-5					TWA: 45 ppm TWA: 250 mg/m ³
Nom Chimique	La Finlande	La France	L'Allemagne	Gibraltar	Greece
Décane 124-18-5		TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³			
Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Décane 124-18-5		TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 275 mg/m ³			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Ce produit, sous sa forme commercialisée, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites de concentration biologiques établies par les organes régionaux compétents

Dose dérivée sans effet Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Équipement de protection individuelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Vêtement léger de protection.

Protection des mains

Gants de protection chimique. Respecter impérativement les instructions relatives à la perméabilité et au délai de rupture fournies par le fournisseur des gants. Prendre également en compte les conditions locales spécifiques d'utilisation du produit, telles que les dangers de coupure, d'abrasion.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Pas d'information disponible

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Aspect	Jaune pâle
Odeur	type hydrocarbure		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
pH	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle de fusion	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle d'ébullition	>171 °C	Aucun à notre connaissance	
Point d'éclair	> 65 °C	coupelle fermée	
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Limites d'inflammation dans l'air	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	

Pression de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	donnée non disponible 0.80	Aucun à notre connaissance
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Soluble dans les solvants.	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	2 cSt @ 40°C	Aucun à notre connaissance
Propriétés explosives	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Pas d'information disponible
---	------------------------------

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**10.4. Conditions à éviter**

Sources d'ignition – chaleur, étincelles et flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts Halogènes Soufre fondu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques : Oxydes de carbone Oxydes de soufre. Aldéhydes.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Informations sur le produit****Inhalation**

Nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.

Contact avec les yeux

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau

Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

Ingestion

Aspiration potentielle en cas d'ingestion. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central.

Toxicité aiguë

2.53 % du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document du SGH :

DL50 oral	99,999.00 mg/kg
DL50 dermal	99,999.00 mg/kg
gaz	99,999.00 mg/L
poussières/brouillard	1.90 mg/L
Vapeur	11.00 mg/L

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités			= 2180 mg/m ³ (Rat) 4 h
Décane	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 1369 ppm (Rat) 8 h

**Sensibilisation
effets mutagènes
effets cancérogènes**

Pas d'information disponible.
Pas d'information disponible.
La classification répertoriée ci-après pour les distillats de pétrole de ce produit concerne ceux qui contiennent plus de 3 % d'extrait de DMSO comme mesuré selon IP 346. Les distillats de pétrole de ce produit ne répondent pas aux critères de classification en tant que cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible.
Toxicité pour le développement Pas d'information disponible.
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Voir la liste des organes cibles ci-après.

**Effets sur l'organe-cible
Effets neurologiques**

Système nerveux central. Foie. Reins. Système respiratoire. le système cardiovasculaire. La surexposition répétée ou prolongée aux solvants peut provoquer des lésions permanentes du système nerveux. L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Décane	EC50 24 h: = 0.043 mg/L (Chlorella vulgaris)			EC50 48 h: = 18 mg/L (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Devrait être biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom Chimique	log Pow
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	> 3.5
Décane	5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Remarque : Il est possible que les informations fournies ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les situations d'expédition. Consulter les réglementations sur les marchandises dangereuses pour prendre connaissance des exigences supplémentaires et des exigences d'expédition spécifiques du mode, des matières et des quantités.

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible

RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

ICAO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.

Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Inventaires internationales

TSCA	indéterminé
EINECS/ELINCS	indéterminé
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	indéterminé
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	indéterminé
AICS	indéterminé
KECL	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 - Nocif par inhalation

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H350 - Peut provoquer le cancer en cas d'ingestion

Les principales références bibliographiques et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 24-avr.-2014

Date de révision 29-août-2017

Révision sections de la FDS mises-à-jour: 3, 8.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité